

Direction de l'Encadrement

DE

Affaire suivie par :

Noémie MARTINEL

Cheffe de bureau

Tél : 05 36 25 76 21

Mél : de-chefco@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, 16 décembre 2025

Le Recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants,
d'éducation et psychologues

Sous couvert de

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre
d'information et d'orientation

Objet : Information sur le dispositif d'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat - Dispositif Passerelle – Rentrée scolaire 2026

Références : Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat : Instruction du 28-3-2022 au Bulletin officiel n° 14 du 7 avril 2022

Annexe : Formulaire de candidature Dispositif Passerelle 2026

Le dispositif d'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat a été initié en 2022. Ce dispositif « Passerelle », reconduit dans la perspective de la rentrée scolaire 2026, permet d'offrir aux personnels volontaires une diversification de leur parcours ou une reconversion professionnelle. L'accueil d'agents expérimentés, aux profils différents, doit donner à chacun la possibilité de contribuer à la transformation du service public d'éducation.

La présente note d'information revient sur les modalités d'exercice des personnels retenus dans le cadre du dispositif « Passerelle » (1) et sur le calendrier prévu (2) pour l'année 2026 en vue d'une affectation au 01/09/2026. Elle comporte également l'appel à candidature (3), pour les personnels intéressés par le dispositif.

1. Modalités d'exercice des personnels retenus dans le cadre du dispositif « Passerelle »

Les attachés d'administration de l'État (AAE) participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion ou de pilotage d'unités administratives.

Les personnels retenus resteront affectés dans leur académie d'exercice et ont vocation à occuper un poste dans l'univers professionnel (EPLE ou services académiques) qu'ils auront choisi au moment de leur candidature.

Ils seront détachés pour un an dans le corps des AAE selon le principe de la double carrière. A l'issue, chacun exprimera son souhait de poursuivre ses fonctions d'AAE (via le renouvellement de détachement) ou de retrouver ses fonctions antérieures.

Les agents retenus disposeront d'une formation de dix semaines, assurée par les instituts régionaux d'administration (IRA) afin de se préparer à l'exercice de missions nouvelles d'AAE.

2. Calendrier du dispositif « Passerelle » - année 2026

La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » dans la perspective de la rentrée scolaire 2026 s'organise ainsi :

- Candidatures du 5 au 30 janvier 2026
- Organisation d'un webinaire à visée d'information sur le dispositif et les métiers des attachés d'administration de l'Etat le mardi 13 janvier 2026 à 17h.
- Présélections des candidats.
- Entretiens de recrutement durant la semaine du 16 au 20 février 2026.
- Sur la base des propositions académiques, le ministère identifiera les candidatures retenues au titre du détachement courant mars 2026.
- Après entretien avec le DRH de proximité, une session de rencontre / immersion avec des attachés en poste pourra être organisée pour les candidats sélectionnés durant les vacances d'avril, selon les possibilités d'accueil et de remplacement.

La visioconférence portant information des personnels intéressés par le dispositif « Passerelle » organisée le **mardi 13 janvier à 17h** sera accessible en suivant le lien de connexion : [Lien visio](#)

Vous trouverez les éléments utiles relatifs au dispositif « Passerelle » sur la page Carrière/mobilités internes du site académique :

<https://www.ac-toulouse.fr/mobilite-interne-detachement-dans-le-corps-des-attaches-d-administration-de-l-etat-a-la-rentree-125838>.

Les conseillers ressources humaines et directeurs des ressources humaines de proximité se tiennent à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Vous trouverez votre interlocuteur référent sur la rubrique : <https://www.ac-toulouse.fr/rh-proximite>.

3. Appel à candidature

Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues souhaitant intégrer le dispositif « Passerelle » sont invités à adresser par courriel uniquement à l'adresse de-recrutement@ac-toulouse.fr entre le **5 janvier et le 30 janvier 2026** le formulaire ci-joint dûment complété et accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation mettant en évidence leurs compétences et aspirations. Vous préciserez dans l'objet du courriel « candidature dispositif Passerelle 2026 » suivi de vos nom et prénom.

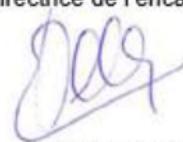
Les candidats seront informés des suites données à leur demande.

Si votre candidature est présélectionnée après examen de votre dossier, vous serez convoqué(e) pour un entretien **durant la semaine du 16 au 20 février 2026**.

Les candidatures des personnels sélectionnés par la commission font l'objet d'une remontée au ministère pour validation. Ces personnels seront informés de la suite donnée à leur candidature **courant avril 2026**.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à cet appel à candidature.

Pour le recteur et par délégation ;
Pour le secrétaire général empêché ;
La directrice de l'encadrement



Valérie SALAT

Direction de l'encadrement

DE

Tél : 05 36 25 76 21

Mél : de-chefco@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4